08/04/20

Syndicat National Alliance des Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques de l'Intérieur

ALLIANCE SNAPATSI

CFE - CGC

TOUS CORPS

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE REPAS

Suite à la publication au Journal Officiel du décret du 7 avril 2020 relatif à la prise en charge des frais de repas à certains personnels civils et militaires dans le cadre de l'état d'urgence, le SNAPATSI et ses partenaires ont saisi le Ministre de l'Intérieur.

LE SNAPATSI DEMANDE UNE INSTRUCTION SUR LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE CES MESURES POUR LES PERSONNELS ENGAGES DANS LA CRISE SANITAIRE DEPUIS LE 16 MARS.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI VOUS DEFEND !